

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

30 c.
30
75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
Sauf pour :
30 fr.
16
9
Poste :
35 fr.
18
10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
14 Août 1884.

Demain vendredi 15 août, fête de l'Assomption, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

AU CONGRÈS

Séance du 13 août.

M. Raoul Duval a déposé l'amendement suivant :
« A partir de ce jour et jusqu'au vote d'une nouvelle loi électorale du Sénat, il ne sera plus pourvu au remplacement des sénateurs inamovibles décédés. »
Le président dit qu'il y a un amendement de M. Bernard-Lavergne ainsi conçu :
« Art. 3. Inscrire avant l'article 1^{er} de la loi du 24 février 1875 la disposition suivante : « Le Sénat est nommé par le suffrage universel dans les conditions déterminées par la loi électorale. »
M. Dauphin réclame la question préalable.

M. Dauphin fait un grand discours pour expliquer que la question préalable n'a pas un caractère dédaigneux. Il y a comme vous des impatients dans notre commission qui sont partisans du suffrage universel; mais ces impatients savent mettre un frein à leur impatience. Ils savent qu'ils ont des sacrifices à faire pour ne pas tout compromettre.

Avant de descendre de cette tribune, je prie l'Assemblée de vouloir bien accepter les remerciements du Sénat. Je parle au nom de la majorité du Sénat.
La majorité du Sénat est venue ici pleine de confiance; on a attaqué la moralité du contrat que nous avons passé ensemble. Vous avez été inébranlables.
Nous aurons accompli, ce soir, une grande œuvre politique. (Bruits divers.)

Nous allons retourner chacun dans nos Assemblées avec cette certitude que le gouvernement de la République s'appuie sur une majorité solide et gouvernementale.

M. Clémenceau monte à la tribune.
M. Clémenceau dit: M. Dauphin vient de nous déclarer que vous avez fait une grande œuvre politique; moi, je vous déclare que vous venez de donner un spectacle extraordinaire et de nature à dégoûter le pays.

Comment se fait-il que vous, qui êtes républicains, admettez dans la Constitution des hommes tels que MM. Buffet, Baragnon, etc. ?
C'est qu'il y a des sénateurs inamovibles, c'est qu'il y a parmi eux des personnalités qu'il faut ménager.

Je parlais de marchandage. Vous avez vu M. Dauphin exprimer les remerciements du Sénat; je le comprends, mais je ne croyais pas qu'on aurait osé le dire. (Applaudissements à gauche.)

Nous sommes la première Assemblée qui s'occupe de la Constitution et ne soit pas le résultat d'un coup de force ou d'une révolution, et nous devons nous occuper des intérêts du pays en vrais républicains.

Au lieu de cela, on s'est occupé des intérêts privés d'un certain nombre de sénateurs, et quand moi, républicain, je demande le suffrage universel à des républicains, on va me le refuser ! (Applaudissements à gauche.)

La proposition Bernard-Lavergne est repoussée par 418 voix contre 327.

Le Congrès décrète la République, mais deux orateurs se sont élevés dans cette Assemblée contre de telles prétentions.

M. Bocher a défendu les droits du pays, que les républicains actuels veulent confisquer. Il s'est placé sur le terrain du fait.

M^{re} Freppel s'est placé sur le terrain du droit national monarchique, supérieur aux décisions d'une Assemblée telle que le Congrès.

Le lecteur sera heureux de connaître les raisons développées avec tant d'autorité devant les membres de l'Assemblée nationale.

Voici l'analyse des discours prononcés par M. Bocher et M^{re} Freppel :

M. Bocher. — Lorsque l'Assemblée nationale, assemblée souveraine, a voté la Constitution, elle se rappelait les leçons de l'Histoire; elle avait vu un grand nombre de Constitutions successivement renversées; profitant des leçons du passé, l'Assemblée déclara que les lois constitutionnelles seraient essentiellement révisibles.

Vous croyez qu'en décrétant l'inamovibilité de la forme républicaine, vous déciderez l'éternité de la Constitution nouvelle ? Parce que vous disposez d'aujourd'hui, est-ce que demain vous appartient ?

La majorité des deux Chambres est variable, le suffrage universel est changeant; une autre Assemblée viendra qui pourra être animée d'un autre esprit que vous et qui sera aussi toute puissante. (Très-bien, à droite.)

C'est donc une œuvre vaine que vous voulez faire; elle est dépourvue de sanction.

Quand vous avez accordé les libertés de tout dire et de tout écrire, pourriez-vous, sans renier vos principes, arrêter l'orateur, l'écrivain qui discutera la forme du gouvernement, pourriez-vous empêcher les comparaisons avec ce qui fit autrefois la grandeur de la France ? (Applaudissements à droite.)

Vous ne le ferez pas, car ce ne serait plus la République, ce serait l'oppression.

Nous protestons d'avance et, dans ce cas, nous revendiquons la liberté de travailler en silence à un régime libérateur... (Interruptions à gauche.)

M. Vernhes. — Vous l'essaierez. (Bruit prolongé.)

M. Bocher. — ... et le jour où la France, lassée, toujours maîtresse de ses destinées, viendra changer sa Constitution, si c'est là une révolution, comme on l'a dit, ce n'est pas la violence qui l'aura faite, mais bien la légalité.

Nous sommes peu touchés de cette mesure dirigée contre nous, et nous remettons avec tranquillité, au pays, nos vœux, nos droits et notre espoir. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Jules Ferry, président du conseil. — Si la disposition que le gouvernement propose d'insérer dans la Constitution était aussi inoffensive, puérile, ridicule que l'on a prétendu, nous n'aurions pas vu l'honorable M. Chesnelong et l'honorable M. Bocher apporter à cette tribune une protestation ardente contre cette disposition.

Vous n'y viendriez pas comme sur un champ de bataille brûler votre dernière cartouche (vives protestations à droite), vous qui avez le sentiment qu'il se passe ici quelque chose de décisif, et que c'est un dernier combat que vous livrez. (Nouvelles protestations à droite. — Applaudissements au centre.)

Nous ne serions pas dignes de diriger le gouvernement si nous nous faisons l'illusion de croire qu'un texte inséré dans une Constitution peut assurer l'éternité de cette Constitution.

Non, nous ne venons pas vous demander de décréter l'éternité de la République; nous vous demandons d'affirmer qu'elle vit, qu'elle existe et qu'elle a le droit de se défendre. (Applaudissements répétés au centre et à gauche.)

Ce n'est pas sans dessein, je le sais, que les auteurs de la Constitution de 1875 avaient introduit dans l'article 8 une disposition qui donnait à la Constitution un caractère de fragilité, c'était une marque d'infériorité qu'ils voulaient lui imprimer, c'est pour cela que nous voulons l'effacer et que nous voulons qu'on affirme la République, droit inaliénable de ce pays qui doit, en dépit de tous vos sophismes, se manifester hautement. (Applaudissements au centre et à gauche.)

C'est pour sa dignité encore plus que pour sa sécurité que nous vous demandons de dire que le gouvernement républicain ne saurait être changé une fois cette disposition tutélaire votée.

19 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME
SOUS LA COMMUNE
PAR CH. SAINT-MARTIN.

Les cavaliers prirent le galop et Tobie revint lentement à Arcueil. Il avait ramassé sur la route le seul-conduit que Andermahr avait laissé tomber de ses mains. Mais à quoi pouvait désormais servir cette inutile carte jaunie ?

M. d'Elplay écouta avec désespoir le récit détaillé de Tobie. Ses espérances s'évanouissaient de nouveau; il pensait peu à l'argent qu'il allait perdre; mais, plus il avait approché du but, plus il déplorait l'insuccès final de son projet.

Thérèse consola Tobie de son mieux et, sans rembourser de cette nouvelle déception, étant prête à tous les événements, elle rejoignit son grand-père et lui conta leur mésaventure.

Cependant Andermahr réfléchissait, sur la route de Paris, à la découverte des passeports.

— Décidément, pensait-il, ils sont plus habiles que je n'aurais cru. Si je tarde à m'emparer d'eux,

ils m'échapperont, et qui sait si la Commune vivra assez pour l'exécution de mon plan ?

Tout à coup il tourna bride et confia le commandement à un de ses soldats.

— Je retourne à Arcueil, dit-il, sans leur expliquer sa conduite. Dans deux jours vous m'y rejoindrez.

Il mit aussitôt son cheval au galop, et le passant eût admiré son aisance et sa belle tournure: solidement appuyé sur l'étrier, il se laissait aller aux mouvements du cheval, et en peu d'instants il fut de retour à son poste avancé.

— Maintenant, dit-il, quand il eut mis pied à terre, pensons à nos affaires; c'est assez travaillé pour la Commune.

Quelques minutes après il était en grave discussion avec le sergent Frosberg. Mais le piège nouveau qu'ils imaginèrent devait être inutile: M. d'Elplay leur donna lui-même l'occasion qu'ils cherchaient depuis si longtemps.

CHAPITRE VIII

L'ARRESTATION.

Au centre d'Arcueil, sur une légère éminence, s'élevait le couvent des religieux Dominicains. Cette vaste construction, sans style et sans ornements, domine la petite ville et la vallée de la Bièvre; son aspect répond à celui des plaines monotones qui

s'étendent entre les bois de Verrières et les coteaux de Palaiseau, en suivant le cours de la petite rivière. Mais sur le versant de la colline, les religieux ont dressé et planté un beau parc, dont les grands arbres rompent agréablement l'uniformité du paysage et reposent la vue fatiguée de ces tristes campagnes.

De là, on aperçoit Bicêtre, perché comme un oiseau de proie, au sommet du plateau dénudé qui se dresse à droite d'Arcueil, et les hauteurs de Montrouge et de Châtillon qui lui font face; on suit aussi la ligne de l'aqueduc qui franchit si hardiment, sur ses gigantesques arceaux, le vallon d'Arcueil, et va porter à Paris les eaux pures et filtrées de la Marne. Du pied de ces beaux chênes, dont la rareté double le prix, et du fond de ces bosquets solitaires, on écoute le sifflement du vent dans les peupliers alignés sur les deux rives de la Bièvre, ou les bruits confus de la foule qui se presse dans les rues. Du sein de cette solitude, on jouit mieux du calme et du repos. L'oasis, perdu dans les sables, fait mieux comprendre l'horreur du désert; les échos lointains des agitations du monde font mieux apprécier aux religieux d'Arcueil tout le prix de leur isolement et de leur paix.

Jusqu'à-là, les Dominicains n'avaient pas été inquiétés: Andermahr s'était borné à loger dans une partie de leurs cloîtres un certain nombre de fédérés; mais son regard cruel et soupçonneux se

portait souvent sur le monument, et les religieux instruits des agissements de la Commune et de l'arrestation de M^{re} Darbois, l'archevêque de Paris, du curé de la Madeleine, et de plusieurs autres prêtres aussi distingués par leurs vertus que par leur science, restaient inquiets de l'avenir et gardaient un silence prudent. Ils évitaient avec soin de descendre dans les rues d'Arcueil, et satisfaisaient de leur mieux aux exigences des fédérés qu'ils étaient chargés de nourrir.

Mais l'insurrection entraînait de plus en plus dans la voie de la terreur; on arrêtait toute personne suspecte, des magistrats comme M. Bonjean, des journalistes comme M. Chaudey, et on les enfermait dans des prisons d'où ils ne devaient sortir que pour être égorgés.

Le bruit vint bientôt aux oreilles des Dominicains qu'on songeait à les arrêter et à les emmener à Bicêtre, ou à les fusiller sur l'heure, sans aucune forme de procès. Leurs défaites successives, et la certitude de la prochaine entrée de l'armée régulière à Paris, avaient exaspéré les membres de la Commune; le parti temporisateur avait perdu toute influence, et les exaltés avaient enfin pris la direction du mouvement.

Plusieurs comités s'étaient formés sous la direction de l'ancien Comité central qui ne s'était jamais dissous, et en dehors du gouvernement qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville: C'étaient entre autres le Comité

On ne pourra plus ici proposer un projet de révision monarchique, vous aurez fait un acte de dignité inestimable et républicaine. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M^r Freppel. — Je prie tout d'abord l'Assemblée de remarquer que l'orateur qui a l'honneur de parler devant elle est le député de la 3^e circonscription de Brest; je ne parle donc qu'en mon nom et au nom de mes électeurs. (Bruits divers.)

Il me serait, en effet, très-désagréable qu'un pauvre curé fût suspendu ou privé de son traitement pour ce que je vais dire. (Protestations au centre et au banc des ministres.) Votre commission, d'accord avec le ministère, vous propose de décider qu'à l'avenir la révision ne pourra porter sur la forme républicaine du gouvernement.

Je vous demande de repousser cette disposition comme inutile, dangereuse et contraire aux principes de notre droit français. (Très-bien à droite. — Réclamation au centre et à gauche.)

Elle est inutile, car si la nation s'attache au gouvernement républicain, il est inutile d'insérer ce texte dans notre loi; si, au contraire, elle ne veut plus de la forme républicaine, votre Déclaration et rien seront la même chose. (Bruit à gauche. — Approbation à droite.)

Je suppose qu'en l'an 2,000, si vous voulez, le peuple français estime que la forme républicaine ne convient ni à son génie, ni à ses intérêts, que la République l'isole à l'extérieur et le trouble constamment à l'intérieur. (Interruptions à gauche.)

... Qu'elle ne donne ni garantie à la religion, ni indépendance à la magistrature, ni la sécurité aux personnes ni aux biens, enfin, que c'est la décadence morale, religieuse, politique, sociale de la France. (Interruptions prolongées à gauche.)

M. le président. — L'orateur fait une simple hypothèse. (Rires et applaudissements à gauche et au centre.)

M^r Freppel. — Et si le peuple français, se souvenant des traditions monarchiques et se tournant vers la Maison de France...

M. Corantin Guyho. — Laquelle?
M^r Freppel. — Il n'y a qu'une Maison de France, celle qui est représentée et personnifiée par M. le Comte de Paris. (Applaudissements à droite. Exclamations à gauche.)

M. Floquet. — Vous venez de prononcer sa condamnation et nous l'exécuterons.

M^r Freppel. — M. le Comte de Paris qui est le successeur et l'héritier de M. le comte de Chambord. (Agitation prolongée.)

Je suppose donc que le peuple se retourne vers cette Maison de France (nouvelles interruptions à gauche. — Tumulte prolongé), qui depuis tant de siècles a été le grand facteur de son unité nationale, qui a fait la carte de la France depuis le Roussillon jusqu'à la Flandre, depuis la Bretagne jusqu'à l'Alsace et la Lorraine (applaudissements à droite), et qu'il lui demande de sceller le pacte rejeuni de la tradition et du progrès de la liberté et de l'autorité, je suppose que le peuple français exprime ces aspirations avec clarté et avec énergie, est-ce que vous

croyez que votre disposition sera un obstacle pour entraver une seule minute le rétablissement de la royauté française?

Votre texte de loi tombera en lambeaux et son impuissance sera d'autant plus évidente qu'il aura été inspiré par un sentiment peu français, celui de la peur. (Très-bien, à droite. — Murmures à gauche.)

Votre disposition est, en outre, dangereuse pour l'ordre public. (Exclamations à gauche.)

Tant que la Constitution permet aux partis d'espérer le triomphe de leurs idées par les voies légales, constitutionnelles, ils n'ont pas l'idée de recourir à l'emploi de la force. (Bruits divers.)

Le jour où vous déclarerez aux partisans de l'Empire, et ils sont nombreux dans ce pays, qu'ils n'ont plus droit de revendiquer le gouvernement de leur choix par la voix des réunions, de la presse, ne craignez-vous pas de donner à quelques esprits téméraires (applaudissements ironiques à gauche) l'idée d'employer d'autres moyens? Il faudrait bien peu connaître l'esprit de notre pays pour trouver mes craintes exagérées.

M. Faye. — Citez un gouvernement qui ait consenti à inscrire dans sa Constitution le principe de sa précarité.

M^r Freppel. — Autant la possibilité de modifier la forme du gouvernement écarte ces entreprises violentes, autant l'interdiction les provoque. (Interruption à gauche.) C'est ce que j'appellerai de la psychologie expérimentale.

Enfin, votre résolution est contraire à tous les principes du droit français. On peut faire deux hypothèses qu'il existe un pouvoir héréditaire au-dessus de la volonté populaire ou bien la volonté populaire est seule souveraine: dans ces deux cas, votre disposition est inadmissible.

Même en nous plaçant au point de vue de la souveraineté nationale, vous ne pouvez interdire au peuple de rétablir ce régime qui n'a pas été sans gloire, car s'il a produit Waterloo et Sedan, il nous a donné aussi Austerlitz et Marengo.

Je suis heureux de le dire devant l'illustre soldat qui nous écoute, car toutes les gloires de la France sont nos gloires comme tous ses deuils sont nos deuils. (Applaudissements à droite.)

Je ne suppose pas qu'au moment où vous allez rayer le nom de Dieu de la Constitution, vous veuillez déclarer que la République est de droit divin. Ce serait trop singulier, et dire qu'elle est de droit naturel, ce serait provoquer l'insurrection contre tous les souverains étrangers. (Interruptions à gauche.)

M. Léon Renault. — Vous tenez un langage anti-patriotique.

M^r Freppel. — Ce serait dire que pendant 44 siècles la France a vécu en dehors du droit. (Bruits divers.) Je crois avoir terminé la démonstration que je vous avais promise en commençant; j'espère que l'Assemblée n'adoptera pas cette disposition; mais je m'en consolerais en pensant qu'un Congrès pourra défaire ce qu'un autre Congrès aura fait, et qu'au 4 mai 1889 on pourra répon-

dre à votre déclaration d'éternité de la République par le rétablissement de la Monarchie française. (Applaudissements à droite.)

CLOTURE DU CONGRÈS.

L'ensemble de la loi a été voté hier soir, à 7 heures, par 509 voix contre 172.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est close.

Les membres de l'Assemblée se séparent. Le centre crie: Vive la République!

Chronique générale.

Dès que le Congrès aura terminé sa tâche, les Chambres se réuniront séparément à Paris. A la Chambre des députés, on doit, en effet, discuter, à propos des crédits du Tonkin, la question de la Chine.

Le gouvernement, toutefois, ne se propose pas de demander au Sénat le vote des crédits avant les vacances, de sorte que, si la Chambre pouvait achever en une séance la discussion sur la Chine, le décret de clôture de la session pourrait être lu aujourd'hui aux Chambres.

On annonçait lundi dans les couloirs de l'Assemblée nationale que M. Floquet comptait déposer sur le bureau de la Chambre, immédiatement après la clôture du Congrès, une proposition tendant à l'expulsion des princes.

Lundi, vers la fin de la séance du Congrès, M. Granet fut prévenu que son collègue, M. Emmanuel Arène, voulait se livrer à des voies de fait sur sa personne.

M. Granet répondit qu'il était armé d'un revolver, et qu'il ferait usage de cette arme s'il se voyait attaqué.

Des amis communs s'interposèrent. M. Margaine, questeur de la Chambre, averti, obtint de M. Arène qu'il renonçât à toutes violences dans l'enceinte de l'Assemblée. M. Arène le promit; le député de la Corse partit accompagné de MM. Thomson et Etienne, tandis que M. Granet sortait par une autre porte.

SUPPRESSION DU TRAITEMENT DES SÉNATEURS ET DES DÉPUTÉS.

En Angleterre, les fonctions de membre du Parlement sont gratuites.

En France, sous la Restauration, sous le gouvernement de Louis-Philippe, il en était de même.

C'est la Révolution de 1848 qui a introduit dans notre droit public la rémunération des représentants du peuple.

Ce principe s'est perpétué jusqu'aujourd'hui.

Il est inscrit dans les lois constitutionnelles de 1875.

Deux députés, MM. de Terves et des Rotours, proposent au Congrès d'abroger cette disposition et de stipuler qu'à l'avenir le mandat de sénateur et de député sera gratuit.

Cette proposition est-elle destinée à tomber, suivant la pittoresque expression de M. Camille Pelletan, sous le couperet de la question préalable? Sera-t-elle, au contraire, discutée et acceptée par le Parlement?

La rapacité de la majorité républicaine à la Chambre et au Sénat, ses appétits budgétaires ne nous permettent guère d'espérer qu'elle y rencontrera un accueil favorable.

Gageons qu'on lui opposera le contrat d'honneur intervenu entre M. Ferry et ses séides.

Quoi qu'il en soit, il importait que cette question fût posée et le pays saura gré aux deux honorables députés de leur courageuse initiative.

Il est bruit d'une nouvelle querelle qui aurait éclaté au conseil des ministres, entre le général Campenon et ses collègues.

On parle beaucoup d'une lettre que la comtesse de Chambord vient d'adresser au comte d'Andigné. Cette lettre traite des relations du comte de Chambord avec les princes d'Orléans.

Il est peu probable qu'elle soit publiée.

LA FRANCE ET LA CHINE.
Les journaux anglais publient la dépêche suivante que nous reproduisons sous les réserves les plus expresses:

« Shanghai, 43 août.
Le Tsung-li-Yamen a protesté auprès des puissances contre le bombardement de Kelung sans déclaration de guerre et se dit résolu à résister aux demandes de la France.
« On place des torpilles pour défendre Tamsin, dans l'île Formose.
« Li-Hung-Chang a été mis en accusation pour avoir vendu la flotte marchande chinoise à une mission américaine. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 août.
Il ne circule aujourd'hui aucune nouvelle. Le marché est plus animé; cette animation résulte principalement de l'extrême fermeté des places étrangères. Le comptant demande beaucoup de rentes. Les Consolidés viennent comme hier à 100 9/16.

Les rentes cotent: le 3 0/0, 78.72 1/2; l'amortissable, 80 fr.; le 4 1/2, 107.82 1/2.

L'Italien est encore plus en avance à 95.65. Quelques valeurs suivent le mouvement des rentes. Ainsi la Banque de France s'échange à 5,020 francs. Le Crédit Foncier est recherché à 1,290 fr. Sur les obligations Foncières et Communales, on voit tous les jours diminuer l'écart qui les sépare du pair.

En dehors des demandes courantes, il y a un aliment constant pour les demandes extraordinaires qui se succèdent périodiquement à la suite de chaque tirage.

La valeur des chances de lots et de remboursements augmente au fur et à mesure que décroît dans la roue le nombre des numéros concurrents.

Ensuite l'épargne préfère les valeurs de tout repos, et dans la catégorie de ces valeurs, les obligations du Crédit Foncier occupent la première place.

On traite la Banque de Paris à 787.50.

La Banque d'Escompte à 320 fr., le titre de cette Société ne tardera pas à profiter de la hausse de l'Italien et de celle des chemins méridionaux demandés aujourd'hui à 637.50.

Le Crédit Industriel et Commercial fait 680 fr.

La Société Générale est ferme à 463 fr.

Le Suez est à 1,285 fr., les recettes du transit pour la journée du 12 août ont été de 150,000 fr.

A signaler de bonnes demandes sur les obligations Ouest-Algérien 4 0/0. Ces titres, garantis par l'Etat, se recommandent aux rentiers en quête de placements solides et rémunérateurs.

Les chemins français font preuve de bonnes dispositions. Ils finissent: le Nord à 1,670, le Lyon à 1,235, l'Orléans à 1,347.50, le Midi à 1,165, l'Est à 770, l'Ouest à 830.

Chronique militaire.

MOUVEMENTS DE TROUPES

Au mois d'octobre prochain, la 25^e division d'infanterie remplacera la 26^e dans le gouvernement militaire de Paris.

Par suite, les régiments d'infanterie qui forment ces divisions exécuteront les mouvements suivants:

25^e division

46^e de ligne. — Portion principale: de Saint-Etienne à Lyon. — Dépôt: de Montbrison à Roanne.

38^e de ligne. — Portion principale: de Saint-Etienne à Lyon. — Dépôt: de Saint-Etienne à Montluçon.

86^e de ligne. — Portion principale: du Puy à Lyon. — Dépôt à Riom.

92^e de ligne. — Portion principale: de Clermont-Ferrand à Lyon. — Dépôt: de Clermont-Ferrand à Aurillac.

26^e division

98^e de ligne. — Portion principale: de Lyon à Saint-Etienne. — Dépôt: de Roanne à Montbrison.

124^e de ligne. — Portion principale: de Lyon à Saint-Etienne. — Dépôt: de Montluçon à Saint-Etienne.

105^e de ligne. — Portion principale: de Lyon au Puy. — Dépôt: de Riom au Puy.

139^e de ligne. — Portion principale: de Lyon à Clermont-Ferrand. — Dépôt: d'Aurillac à Clermont-Ferrand.

Ces mouvements s'exécuteront du 2 au 18 octobre, époque à laquelle ils seront tous terminés.

Le choix définitif de la résidence pour l'Ecole d'enfants de troupe de l'artillerie et du génie est à peu près fait. L'établissement sera très-probablement accordé à Billom, chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme, située à 26 kilomètres de Clermont-Ferrand.

des Barricades, le Comité des engins de destruction ou des dynamiteurs, le Comité des fusées, etc. On se préparait, dans le plus grand ordre, à incendier les monuments et les palais, à faire sauter les maisons et des rues entières, à détruire Paris, à donner au monde, comme les journaux l'affirmaient, « un spectacle immortel! »

On dit que ces misérables avaient miné la capitale et disposé dans les égouts des fusées et des torpilles dont la mèche unique fut découverte et coupée par les Prussiens qui campaient encore au nord de Paris et qui assistaient à cette horrible guerre civile. Le temps leur manqua pour accomplir leurs projets, mais ils purent, avant d'expier leurs crimes, massacrer les otages qu'ils avaient arrêtés, et assouvir ainsi la soif de vengeance qui les dévorait.

Un jour, on vit arriver à Arcueil un délégué de la Commune, revêtu de son écharpe rouge, et entouré de quelques fédérés à cheval. Il entra chez M. d'Elplay, s'entretint quelque temps avec Andermahr, et se dirigea avec lui vers le couvent.

Bientôt tout le bataillon fut sous les armes et gravit la colline de plusieurs côtés, en occupant et en cernant les rues. Le bruit se répandit aussitôt qu'on allait arrêter et peut-être fusiller les religieux désignés comme otages. En un instant, la foule se pressa sur le pas des soldats, poussée par cette

curiosité malsaine qui, de tout temps, a facilité les crimes de nos Révolutions.

M. d'Elplay et ses filles assistaient, de loin, à ce spectacle, le cœur serré par une poignante émotion; ils entendaient les cris de la foule, ils voyaient les fédérés armer leurs fusils et montrer par leurs gestes que les religieux devaient peu compter sur la pitié.

Enfin la porte du couvent s'ouvrit et on vit sortir le P. Captier, supérieur, et les autres Dominicains. Leur démarche était digne et courageuse; ils bravaient la mort sans forfanterie et sans faiblesse; le P. Captier encourageait la fermeté de ses prêtres, et on apercevait son bras tendu vers le ciel qui semblait leur promettre la récompense due au martyr.

Tout à coup M. d'Elplay vit un jeune prêtre qui ne portait pas l'habit dominicain, mais la soutane du clergé séculier et qui sortait du parc, par une petite porte dissimulée sous les grands arbres; il cherchait à fuir, en évitant les escouades de fédérés, disposées en cercle autour du couvent, et se glissait le long des murs en s'effaçant dans les angles. Il réussit ainsi à faire une dizaine de pas, et sans doute il se croyait sauvé, lorsque le petit Scherer, toujours aux aguets, l'aperçut:

— Un curé qui se sauve! s'écria-t-il, courez après lui!

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Mardi soir, l'aide artificier chargé de faire voir le serpent au feu d'artifice a été tué par les fusées que lançait cette machine. Ses vêtements ont pris feu, et il a eu de fortes brûlures aux cuisses qui ont nécessité son entrée immédiate à l'Hospice. Son état, sans inspirer d'inquiétudes, nécessitera un repos de quinze jours.

Par décision ministérielle du 8 août, M. Couvat-Desvergnès, lieutenant en 1^{er} à la batterie du 34^e régiment d'artillerie, est nommé professeur d'instruction à l'École d'application d'artillerie de Saumur, a été classé à la batterie dudit régiment; — continuera à donner les cours de l'École précitée en qualité d'officier d'instruction.

NOS SÉNATEURS ET NOS DÉPUTÉS
Sur l'amendement de M. Barodet pour la nomination d'une Constituante, écarté par 211 voix contre 266.
M. Benoist, Bury et Maillé (Alexis), ont voté pour la question préalable.
M. d'Andigné, de la Bourdonnaye, Le Guay, de Maillé, de Soland, de Terves, ont voté contre.

Question préalable sur l'amendement de M. Marius Poulet pour l'élection d'une Constituante devant siéger trois mois.
Ont voté pour la question préalable: MM. Benoist, Maillé (Alexis).
Ont voté contre: MM. de la Bourdonnaye, Le Guay, de Maillé, de Soland, de Terves.
N'ont pas voté: MM. d'Andigné, Bury.

Question préalable sur l'amendement de M. Schalecher (nomination d'une commission pour préparer un projet de révision).
Même vote que le précédent.

PATRIE!

La Patrie! Comme ce mot remue le cœur, comme il est grand dans sa petitesse! La Patrie, mais cela évoque tout, la religion, la famille, le village, la ville où l'on est né, les vieux parents, la femme et les enfants.

La Patrie, c'est la réunion de tout ce qui vous est cher. C'est pour défendre la Patrie que la mère élève ses fils et c'est aussi pour la Patrie qu'ils meurent.

Eh bien! croyez-vous sincèrement que les énergumènes qui hurlent chaque jour dans le palais de Versailles et qui s'insultent de la façon la plus ordurière, aient quelque souci de la Patrie?

Croyez-vous que ces dégradés de l'opportuniste aient songé un seul instant au disastrement que leur conduite au Congrès jetterait sur la France?

Parlez-leur du respect qu'ils doivent au mandat législatif dont ils ont charge; montrez-leur que s'ils ne veulent avoir aucun souci de leur dignité personnelle, ils déshonorent tout au moins représenter plus dignement ceux qui les ont nommés; vous les verrez sourire, ils vous traiteront de pédantes, de gens qui ne sont pas dans le mouvement et qui ne veulent pas marcher avec le siècle, en un mot de conservateurs.

Oui, certes, nous sommes conservateurs et ce sens que nous reculons devant ces attitudes qui vous sont coutumières.

Oui, nous sommes conservateurs à la libre-pensée, à l'opportuniste, aux décrets, etc., etc., et nous nous en faisons gloire.

Nous voulons des représentants qui savent se respecter et se faire respecter, et nous ne voulons pas de valets prêts à toutes les besognes.

Nous voulons des ministres qui parlent haut et ferme, quand ils parlent au nom du pays, et non des avocassiers rompus à toutes les polinodies.

Nous voulons enfin un gouvernement grand et fort, et non un tohu-bohu sans chef, sans direction.

Voilà pourquoi nous sommes réactionnaires: voilà pourquoi devant toutes ces sottises, le mot Patrie nous monte du cœur aux lèvres et que nous le criions avec indignation à ces indignes Français qui l'ont

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.
Fête de l'Assomption de la B. V. Marie.
Indulgence plénière propre au sanctuaire.
Le matin. — 1^{re} messe à 6 heures; 2^e à 7 heures; messe solennelle et sermon à 7 heures 3/4; 4^e messe à 10 heures.
Le soir. — A 2 heures, vêpres. — A 7 heures 1/2, complies, sermon, salut solennel.
Les sermons seront prêchés par M. l'abbé Branchereau, vicaire à Saint-Pierre.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS.
Fête de l'Assomption de la B. Vierge Marie.
A 10 heures, messe solennelle avec musique: orgue, violon, violoncelle et alto.
1^{re} Marche nuptiale, de Mendelssohn.
2^e Offertoire. *Andante* du trio en mi-bémol, de Beethoven.
3^e Élévation. *Andante Religioso*, de X...
4^e Communion. *Ave Maria*, de Gounod.

LES PRÉDICTIONS DE NICK

La seconde quinzaine du mois d'août présentera un temps variable; elle sera marquée par des coups de vent, grains, ondées ou orages violents, avec grêle probable, crues locales à la suite, variations brusques de température, tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, mais principalement sur celle du Nord et du Centre: 1^o vers les 45 (??), 46, 20; 2^o vers les 22 (??), 24, 26; 3^o vers les 28 (??), 30.

Le nombre de points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations. Celles-ci retardent de un ou deux jours, suivant la latitude ou la longitude des localités. Les dates ci-dessus mentionnées s'appliquent au littoral de la Manche.

Le *Petit Courrier* a reçu de l'Hôtellerie-de-Flée, près Segré, la lettre suivante qui rectifie dans une certaine mesure le récit, publié par le *Patriote*, d'un prétendu acte de sauvagerie commis sur la personne d'une vieille femme de cette commune:

« Monsieur le directeur,
... Grâce à Dieu, nous n'avons dans notre commune ni sauvages, ni sorcières, mais simplement une pauvre brave femme, âgée de 65 ans, dont les habitudes sont étranges et le caractère acariâtre.

« Deux jeunes gens de notre bourg ont eu le tort, le 4^{er} août, de l'apostropher, et de répondre par des injures aux coups qu'elle leur portait. Il était dix heures du soir, elle allait chercher de l'eau pour arroser.

« Comme les jeunes gens cherchaient à prendre l'arrosoir, dont elle se faisait une arme contre eux, la vieille, en résistant, est tombée lourdement. A cela se réduisit l'acte de sauvagerie dont il est fait tant de bruit.

« Sollicitée de poursuivre les jeunes gens, la pauvre femme fit venir un médecin, lequel, ne constatant aucune contusion, a refusé de délivrer le certificat de coups et blessures qu'elle réclamait.

« Veuillez agréer, etc. »

ASSEMBLÉE DE SAINT-CLÉMENT.

L'assemblée de Saint-Clément-des-Levées se tiendra dimanche prochain 17 août.
A 9 heures du soir, un feu d'artifice sera tiré sur le bord de la Loire par M. Vincent, d'Angers.

FÊTE A VIVIERS. — A l'occasion du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur qui aura lieu à Viviers le 17 août, la municipalité de cette dernière ville organise une fête composée de jeux de toute sorte ainsi que des courses de vélocipèdes sous le patronage du Véloce-Club de Saumur. — Le soir, illuminations et feu d'artifice.

LA NOUVELLE TROUPE D'OPÉRA

Nous tenons de source certaine les renseignements qui vont suivre touchant la composition de notre prochaine troupe théâtrale.

Nous avons déjà annoncé le rengagement de M^{mes} Cantrelle et Dalbret, de MM. Grandville, Labranche et Lamy, et l'engagement de M^{me} Marie Soll.

Voici la liste des principaux artistes de la troupe d'opéra:

- 1^{re} chanteuse: M^{lle} Dorian;
- 1^{er} dugazon: M^{lle} Dupouy, des théâtres de La Haye et d'Anvers;
- 2^e ténor: M. Noé Cadeau, du théâtre de Toulouse;
- 1^{er} basse: M. Neveu, un Angevin qui a fourni déjà la carrière la plus brillante:

cinquans à l'Opéra Comique et deux ans à l'Opéra;
2^e basse: M. Bastin, du théâtre d'Amiens.
Baryton: M. Dechesne, du théâtre de Marseille.

LOUDUN.

La semaine dernière, un nommé Théophile Bourdon, journalier à Loudun, employé chez M. Pelletier-Guellerin, propriétaire au Pouet, commune de Saint-Genest, achevait le déchargement d'une charretée de gerbes, quand la malheureuse idée lui vint de se reposer quelques instants. Ne se rendant pas compte de l'endroit où il s'appuyait, il se plaça, par mégarde, sur les quelques gerbes qui étaient de reste à un bout de sa charrette; et sans songer qu'il y avait à l'intérieur un morceau de bois pointu servant à les soutenir, il se laissa tomber dessus. Ce pieu lui pénétra de 20 à 22 centimètres dans le corps. Ne pouvant sortir lui-même de cette terrible position, il appela à son aide ses camarades qui étaient près de lui: le soulever par les aisselles et le placer à terre fut l'affaire d'un instant. Le docteur Lecointre, mandé en toute hâte, a reconnu immédiatement que la blessure de ce malheureux était mortelle, bien que le blessé ne perdît pas une seule goutte de sang. En effet, samedi, à peu près à la même heure où l'accident était arrivé, ce malheureux a rendu le dernier soupir au milieu des plus cruelles souffrances. Il laisse une veuve et deux enfants dans un état voisin de la misère. Il était âgé de 30 à 32 ans.

NANTES.

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Donatien Hémiou, condamné par la Cour d'assises de la Loire-Inférieure à quinze années de travaux forcés.

Hémiou quittera prochainement la prison de Nantes et sera transporté à la Nouvelle-Calédonie.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE CANTON DE RIAILLÉ (LOIRE-INFÉRIEURE).

M. le vicomte de Durfort, royaliste, a été élu par 4,423 voix. — M. Gaillard, républicain, en a obtenu 995.

428 voix de majorité en faveur de M. de Durfort de Civrac.

On lit à ce sujet dans l'*Espérance du Peuple*:

« Le succès de M. de Durfort ne nous surprend pas; malgré les efforts d'une administration éhontée, malgré les promesses prodiguées avec les menaces, malgré une pression rarement égalée et jamais surpassée dans les plus scandaleuses élections de la République, les populations religieuses, honnêtes, sages, de notre département ne pouvaient se laisser égarer. — Nous en étions certains d'avance.

« La journée de dimanche est un éclatant triomphe pour les nobles et saintes causes que nous avons toujours défendues. C'est aux cris mille fois répétés de: Vive la Religion! Vive la France! que l'élection de M. le vicomte de Durfort, le nouvel élu, a été saluée dimanche soir à Riaillé.

« C'est là une leçon dont M. Catusse profitera, nous aimons à l'espérer! »

LES SABLES-D'OLONNE.

Un événement tragique est venu vendredi soir, à l'heure du bain, jeter l'émoi parmi les habitués de la plage.

Un jeune homme de 14 ans, nommé Lafont, et appartenant à une famille des Sables, ayant eu l'imprudence d'aller se baigner dans les roches de l'Estacade, a disparu subitement, sans que l'on pût, malgré tous les efforts, le ramener sur l'eau.

A marée basse seulement, son cadavre a été retrouvé.

LA DIRECTION DES AÉROSTATS.

Samedi dernier, les promeneurs errant sur le plateau de Châtillon ou aux environs de Villacoublay ont joui d'un merveilleux spectacle.

Un aérostat, parti de Meudon et monté par les capitaines du génie Renard et Krebs, s'est élevé majestueusement dans les airs et, après avoir évolué avec une remarquable sûreté en obéissant fidèlement à son gouvernail, est venu, à la suite d'un magistral virement de bord, atterrir à son point de départ.

Cette dernière opération était d'autant plus audacieuse que le terrain sur lequel ces messieurs voulaient prendre terre était singulièrement restreint et environné d'arbres élevés. En dépit de ces difficultés, la manœuvre a été exécutée avec un succès complet.

L'aérostat qui vient d'accomplir ce tour de force a la forme d'un cigare allongé; il est muni d'un gouvernail et d'une hélice mue par l'électricité. La pile employée est de l'invention de ces deux officiers auxquels Meudon doit déjà de nombreux perfectionnements.

Voilà un grand résultat. Il convient toutefois d'attendre la répétition de cette belle expérience avant de conclure, avec autorité, à la découverte de la direction certaine des aérostats.

Faits divers.

Depuis que l'Assemblée nationale siège à Versailles, s'il faut en croire le *Gaulois*, la buvette parlementaire a débité 4,900 litres de bière, 450 litres d'eau-de-vie, 4,200 kilogrammes de glace, et environ 3,000 litres de rafraîchissements divers.

Le premier jugement de divorce!
C'est au tribunal de Rambouillet que revient l'honneur de l'avoir rendu — vendredi 8 août 1884.

M. et M^{me} L..., séparés de corps depuis plus de trois ans, ont, par l'intermédiaire de M^{re} Noury et Lorins, avoués, demandé au tribunal, conformément à l'article 310 nouveau de la loi, de convertir en jugement de divorce le jugement prononçant la séparation de corps. Les débats ont eu lieu en chambre du conseil. Mais le tribunal, usant de la faculté que paraît lui laisser la nouvelle loi, a repoussé la demande et maintenu la séparation de corps.

UN BOURG DÉTRUIT.

On télégraphie de Tulle, 12 août, au *Matin français*:

« Un incendie a détruit presque tout le bourg de Saint-Privat. Quarante-quatre maisons ont été la proie des flammes, trois enfants et une femme ont été brûlés vifs.
» Les pertes sont évaluées à 400,000 fr. »

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 10 août 1884.

- Chronique parisienne*, par A. de Bonviller.
- Nossi-Bé*, par Fernand Hué et G. Haurigot.
- Objet de la linguistique* (suite des rudiments), 1 gravure, par le baron de Gressot.
- Le Prince et le Pauvre*, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.
- Lettres Américaines*: La Vigne. — La soie. — Les glaces, par Jean d'Outremer.
- Chronique générale*.
- La Maîtresse de la maison*.
- Abonnement: Un an, 18 fr.
- Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

108, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS

Les prospectus sont envoyés gratuitement à toutes les personnes qui en font la demande au Directeur.

8 fois sur 10, les migraines, les névralgies de la tête, de l'estomac ou des reins et la sciaticque sont guéris en quelques instants par les perles du Dr CLERTAN A LA TÉRÉBENTHINE. (Avaler 3 ou 4 perles à chaque crise.) 2 fr. le flacon dans toutes les pharmacies; gros, 19, rue Jacob, à Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allennes.

GRANDE VENTE MOBILIERE
APRÈS DÉCÈS,
Au bourg de Brain-sur-Allennes.

Les DIMANCHES 17 et 24 AOUT 1884, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M^e GUÉRET, procédera à la vente des objets ci-après :

Onze lits garnis de très-bonnes couvertures, matelas, traversins, oreillers, rideaux, couvre-pieds, couvertures, descentes de lit, tables de nuit, plusieurs vieilles armoires, bahuts, buffets de cuisine et de salle à manger, une très-belle table de cuisine, tables de salle à manger et d'anti-chambre, tables de jeu, commodes, pendules, très-belles glaces, chandeliers argentés, chaises, vieux fauteuils, batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, grande quantité de vaisselle et de verres, linge de lit et de table, futailles, outils de toute sorte, bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

Étude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE
LE
Domaine d'Ecottiers

Situé commune de Louresse-Rochemenier.

Belle MAISON de maître en parfait état, vastes servitudes, jardins, vergers, pelouses, cours d'eau.

Belle FERME de 72 hectares. Bois taillis et futaie, contenant 44 hectares.

Le tout en un seul tenant, traversé par la route d'Angers à Loudun, à 4 kilomètres de Doué et de la station du chemin de fer de Poitiers à Angers (ligne de l'Etat).

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e TAUREAU, notaire. (578)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

Prime gratuite de CENT FRANCS Offerte à tout abonné d'un an au

JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis (29^e ANNÉE)

PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite : agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentique des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement : Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitué en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles. (477)

CIDRES
De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

A VENDRE

Avec toutes garanties,
UN BEAU CHEVAL
De 6 ans,

S'attelant et se montant.

S'adresser au château de la Ville-au-Fourier, près Vernantes.

A VENDRE

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans ;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE
Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine. (552)

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT
Agé de 3 ans, grande taille, belle robe.

S'adresser à M. BOUSSY-GIRAULT, à Courchamps. (566)

A VENDRE

UNE VICTORIA
Toute attelée,

On pourra céder chaque objet séparément.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.
BEAU ET VASTE MAGASIN
Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

AVIS

ON DEMANDE un garçon de 15 à 17 ans, sachant lire et écrire, pour le service du Cercle Républicain. S'adresser au garçon dudit Cercle, au théâtre. (579)

AVIS

M. LEPAPE, marchand de chevaux, prévient qu'il a transféré son domicile au Pont-Fouchard et que, comme par le passé, il s'efforcera de satisfaire sa nombreuse clientèle.

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT :
Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

M^{me} LEROUX, blanchisseuse, rue de la Monnaie, 15, près la place St Nicolas, se met à la disposition des personnes qui voudraient bien lui donner leur linge à blanchir. (576)

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

VASSEUR FILS, quincaillier, rue étant dépositaire de la nouvelle **Charrue - Vigneronne**, fait des personnes qui désiraient connaître le mécanisme de cet instrument.

M. HOULARD donne avis qu'il a cédé à M. THIODET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Dacier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Parrières, n° 7.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE,
Pour cause de décès,
MAGASIN D'ÉPICERIE
Mercurie, Rouennerie

Auberge avec Billard
Situé à Bizay, commune d'Espine (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^{me} V^e NORMANDE, au même lieu. (536)

Service de Saumur à Fontevraut.

M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un service de Voitures, de Messageries et Commissions entre Saumur et Fontevraut.

Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN, tous les jours, à 9 heures du matin.

Départ de Fontevraut, chez M^{me} veuve HUBERT, à 4 heures et demie du soir.

Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 AOUT 1884.

Valeurs au comptant	Ciôtur préc ^é	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôtur préc ^é	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôtur préc ^é	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Ciôtur préc ^é	Dernier cours.
3 %	78 40	78 17	Est	770	767	Obligations.			Gaz parisien	517	517
3 % amortissable	79 75	80	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	513	Est	369	369
3 % (nouveau)			Midi	1165	1160	1865, 4 %	520	525	Midi	370	370
4 1/2 %	109 10	109 30	Nord	1771	1672	1869, 3 %	403	403	Nord	380	379 75
4 1/2 % (nouveau)	107 65	107 80	Orléans	1315	1315	1871, 8 %	397	395	Orléans	368 75	369
Obligations du Trésor	506	506	Ouest	830	830	1875, 4 %	515	516	Ouest	368	370
Banque de France	5020	5050	Compagnie parisienne du Gaz	1510	1510	1876, 4 %	516	514	Paris-Lyon-Méditerranée	371 50	375
Société Générale		462	Canal de Suez	1868	1870		523	522	Paris-Bourbonnais	373 50	375
Comptoir d'escompte	955	957	C. gén. Transatlantique	475	475	Bons de liquid. Ville de Paris	450	455	Canal de Suez	575	575
Crédit Lyonnais	552	555				Obligations communales 1879	449	449			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1285	1285				Obligat. foncières 1879 3 %	354	355			
Crédit mobilier	323	323				Obligat. foncières 1883 3 %					

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes											
6	55											
9	13											
1	25											
3	32											
7	15											
10	36											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
3 heures	26 minutes											
8	21											
9	37											
12	48											
4	44											
7	4											
10	24											
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.												